



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 10 juillet 2023

Monsieur l'Administrateur Général de l'Opéra,

Nous vous avons demandé le report des groupes de travail du 7 juillet relatifs à la refonte des règlements intérieurs du Chœur et de l'Orchestre, aux motifs que les documents envoyés aux organisations syndicales seulement 36 heures auparavant étaient insuffisamment préparés, n'avaient pas repris les accords précédemment conclus, ou encore prétendaient entériner de profonds changements.

Ce délai très contraint était insuffisant pour consulter en amont le personnel concerné.

Vous avez décidé de maintenir ces réunions, tout en "prenant note", unilatéralement, de ce que vous avez appelé notre "refus de participer" aux discussions.

Nous regrettons que vous ayez ainsi manifesté votre volonté de négocier des points importants de la vie professionnelle des agents, en l'absence du syndicat CGT et de la délégation d'orchestre.

Cette conception toute particulière du dialogue social a été jusqu'à produire, à l'issue de cette réunion, un document modifiant en tous points la nature même de l'instance représentant l'orchestre.

Par ailleurs, alors que l'Administration municipale ouvre des négociations avec les syndicats représentatifs, vous continuez à inviter des personnes qui ne le sont pas.

Nous nous opposons fermement à cette manière de procéder, spécifiquement concernant le choix des modalités d'élection des délégués de l'orchestre, pour lequel les musiciens sont les premiers intéressés.

Nous souhaitons vous indiquer qu'en l'état, ce document ne respecte pas la loi sur la représentativité qui implique que tout représentant du personnel soit élu sur liste syndicale représentative conformément aux dispositions de l'article L211-1 du Code général de la Fonction publique.

Cette "commission" dont vous proposez la création ne serait donc plus une instance représentative du personnel de l'orchestre. Par conséquent, elle ne pourrait être chargée d'aucune des missions que vous lui attribuez dans le document. Il conviendrait alors à l'avenir, pour tout sujet relatif aux conditions de travail, de plannings, d'organisation des services et de dérogation au règlement intérieur, de négocier avec les seuls représentants du personnel élus au Comité Social Territorial.

Nous nous étonnons de l'empressement manifeste de la direction de l'Opéra de finaliser ce document, alors même que nous n'avons aucune réponse concernant :

- Notre demande d'accord écrit sur la revalorisation salariale attendue par tous les agents ;
- l'alternative à la prime d'entretien des instruments, qui ne pourrait être conservée en l'état si le passage en EPA était acté ;
- les premiers chapitres négociés du règlement de l'orchestre, dont plusieurs points n'avaient pas été réglés.


Pour notre syndicat, comme pour les agents concernés, il ne peut être question de valider le document portant sur la délégation d'orchestre.

Sur les autres documents envoyés (déplacements de l'orchestre, règlement du Chœur de l'Opéra), nous vous proposerons dès que possible nos amendements après consultation des agents.

Nous serons bien entendu présents aux prochaines réunions pour porter les revendications dont les agents nous ont massivement fait part.

Avec eux, nous attendons, en urgence, une réunion spécifique portant sur l'accord salarial, avant sa présentation au CST de septembre, conformément aux engagements que vous avez pris.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Général de l'Opéra, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Le Syndicat CGT  
Le Secrétaire Général  
Hugues JEFFREDO